



QUALITE DE VIE DE LA BORDE
association loi 1901

NECESSITE D'UNE PROTECTION DU QUARTIER DE LA BORDE CONTRE LES INONDATIONS



Dossier suivi par:
MM. LAURENT ET PERDEREAU
corr.: 3 avenue Molière
78360 MONTESSON

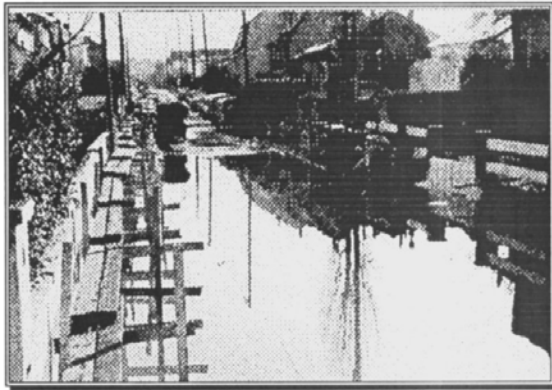
Mars 1993

DOSSIER INONDATION

MARS 1993

Depuis de nombreuses années, chaque inondation paralyse la vie des riverains de la Seine dans le quartier de La Borde, sur une durée de 3 semaines à 2 mois. Les habitants vivent de façon précaire pendant ces périodes:

- **abandon de l'habitation principale** du fait des chaudières noyées et de l'électricité coupée,
- **obligation de rejoindre son habitation**, si cela est encore possible, **par des passerelles branlantes** et parfois, comme en 1982, **recouvertes de glace**,



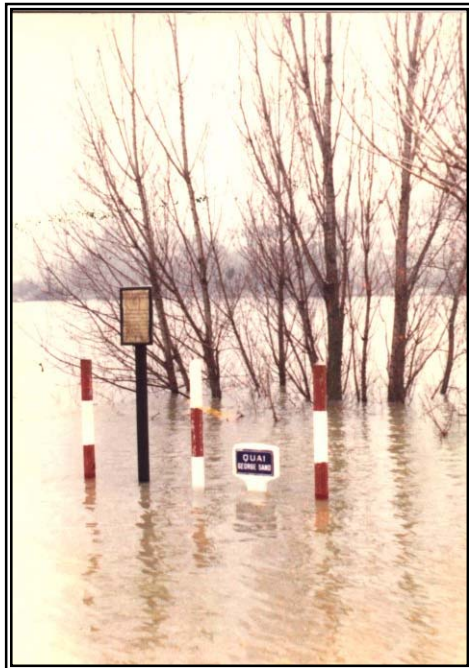
RUE CORNEILLE (1982)

QUAI G. SAND (1982)



- **lutte quotidienne, à l'aide de petites pompes de relevage**, contre la montée des eaux d'infiltration ou de débordement dans les habitations, **au risque de déstabiliser les fondations**,
- **Inquiétude permanente** quant à l'évolution de la crue,
- **risque permanent qu'un enfant ou un adulte se fasse emporter par la crue** lorsqu'elle atteint l'amplitude des crues de 1982 ou 1955,
- **destruction de biens** par la montée imprévisible des eaux ou les passages de péniches à vive allure
- **mise à contribution quotidienne et permanente des pompiers, ainsi que des services techniques** de la mairie. Le nombre important d'interventions désorganise ces services et ils ne peuvent répondre aussi rapidement qu'il serait souhaitable.

Ces conditions de vie sont très dures à supporter pour les habitants. Un sentiment de révolte et d'injustice rend cette situation encore plus pénible car **ces riverains ont le tort d'habiter dans une zone inondable située à Montesson et non à Sartrouville**. En effet depuis des



années les habitants de Sartrouville, ainsi que ceux des communes voisines, sont protégés par une digue. **Seule, La Borde, pourtant classée "zone urbaine à protéger" par le S.I.E.P., demeure exposée aux inondations**. Pourquoi?

Devons - nous en conclure, comme dans d'autres domaines, que **le cas de Montesson La Borde n'intéresse personne et que seule la vie du centre de Montesson est importante aux yeux de nos élus?**

Les municipalités successives ont toujours développé les mêmes arguments, pour justifier leur inaction vis à vis de ce problème:

- **coût** d'une telle réalisation par rapport au nombre d'habitants concernés,(et de plus cela ne concerne que des sous-sols ...),

QUAI G.SAND (1982)

- **danger** lié à la construction d'une digue (en prenant l'exemple de Sartrouville),
- **aspect inesthétique** d'un tel ouvrage,
- **surveillance** permanente, en période de crue, des pompes de relevage,
- **la seule solution** réside dans les **bassins réservoirs**,
- **les crues du début du siècle** ne pourront **jamais se reproduire**.

Il est donc inutile d'envisager quoi que ce soit pour protéger les habitants. Montesson La Borde sera toujours considérée, malgré sa zone urbaine, au même titre que les champs d'inondations naturels qui servent à atténuer les pointes de crue.

Les seules propositions d'action de la municipalité en place en 1983 étaient de:

- faire une enquête sur la gestion des bassins réservoirs,
- faire en sorte que les péniches réduisent leur vitesse en période de crue (alors que ces dernières ont besoin d'un maximum de vitesse pour pouvoir se diriger...)
- amélioration de l'information sur l'état de la crue,
- aménagement de la crête de berge et nettoyage des rives.

En conclusion: RIEN POUR LA PROTECTION DES HABITANTS

1. DU COUT DE REALISATION D'UNE DIGUE ET DE L'ENTRETIEN

Nous sommes conscients qu'une digue représente un investissement lourd mais ce n'est pas une raison suffisante en soi car:

- la réalisation de la digue de Sartrouville, par exemple, est bien plus onéreuse, et **ce qui a été accepté pour Sartrouville doit l'être aussi pour Montesson,**

- en terme d'intérêt général, il faut mettre en face de ce coût, celui des **dégâts et du manque à gagner** dus aux différentes inondations (à titre indicatif, en francs 1982, *le coût moyen annuel* des dommages causés par les diverses inondations était estimé à plus de 100 Millions de Francs pour la région lie de France),

- en cas de crue, le coût de la surveillance permanente des pompes, souvent avancé, serait-il supérieur aux dépenses engendrées par les nombreuses interventions des services techniques et des pompiers?

- n'est-il pas plus rationnel et surtout moins dangereux que le pompage des eaux d'infiltration soit centralisé, plutôt qu'individuel avec le risque de saper les fondations des habitations),



- c'est **ignorer la réalité** que de prétendre qu'il n'y a que les caves qui risquent d'être inondées. En faite les **maisons de plein pied sont envahies par les eaux** de crue et quand il s'agit des autres maisons, ce sont souvent les installations de chauffage et les compteurs électriques qui se situent dans les parties inondées.

Les habitations de La Borde ne se différencient en rien de celles des communes voisines et méritent donc la même considération.

2. DU DANGER DES DIGUES

- Nous sommes suffisamment conscients du danger de tels ouvrages. Si, souvent, le cas de la digue de Sartrouville est cité en exemple, sommes-nous obligés de reproduire ses erreurs de conception. Pourquoi ne pas tirer les enseignements fournis par la construction de cette digue, pour réaliser un ouvrage d'un seul tenant (sans ouverture), et ainsi en augmenter la sécurité.

L'absence de digue à Montesson fragilise la protection globale de Sartrouville.

Sartrouville est obligé d'installer un mur de protection vis à vis des eaux de crue venant de Montesson, afin de protéger le quartier des 10 Arpents.

Le défaut de robustesse de ce mur a d'ailleurs failli mettre en péril les Sartrouillois des 10 Arpents lors de l'inondation de 1982. De plus, ce mur n'a pas empêché les infiltrations d'eau provenant du sous-sol de Montesson.

Les habitants de La Borde comprennent les raisons de Sartrouville, mais se sentent rejetés tant par Sartrouville que par Montesson et, en période de crue, nargués par les curieux du dimanche des deux communes.



**MUR SEPARANT
SARTROUVILLE
DE MONTESSON LA BORDE
(1986)**

Les digues sont dangereuses quand elles ne sont pas homogènes. La digue de Montesson doit donc être d'un seul tenant (sans aucune ouverture) avec celle de Sartrouville et étanche vis à vis des infiltrations

3. DES BARRAGES RESERVOIRS

Croire que la solution réside dans les barrages réservoirs c'est méconnaître leur fonctionnement. En effet, ces barrages assurent une double fonction :

- **écrêter les crues** (en 1982 diminution de 60 cm de l'amplitude de la crue),
- **soutien à l'étiage en été**: ces barrages, vides en novembre, se remplissent progressivement jusqu'au mois de juin, afin de maintenir une hauteur d'eau de la Seine suffisante en été.

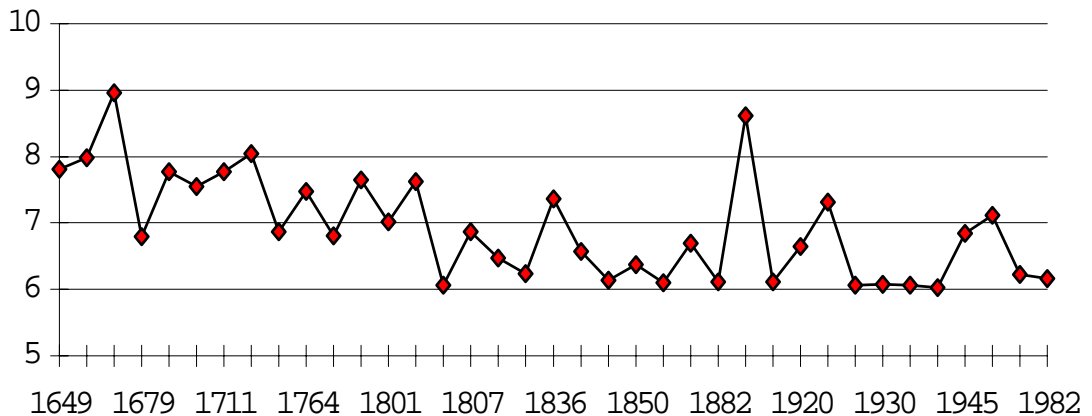
L'efficacité de ces barrages, contre les inondations, diminue donc de novembre à juin, pour une crue de même importance. Ils ne constitueront jamais une protection à part entière, car ils assurent deux fonctions contradictoires. Ils n'auront jamais une capacité suffisante pour absorber toutes les crues.

4. DE L'AFFIRMATION "LES GRANDES CRUES NE SE REPRODUIRONT PLUS".

Le graphique, page suivante, montre que, si la cote maximale moyenne a tendance à baisser au cours des siècles, le problème est loin d'être résolu. Des nouveaux éléments peuvent inverser la tendance:

- urbanisation intensive (ex. plaine de Montesson dans 10 ans ...)
- changement sur le cours même de la Seine (ex. surélévation de l'île de La Borde...)
- qui peut prévoir les évolutions climatiques ?

Crues au dessus de 6 m ètres (pont d'Austerlitz)



Les fortes crues peuvent se reproduire et nous demandons en particulier que l'île de La Borde (transformée en décharge actuellement) soit remise à son niveau initial.

5. DES PROMESSES DE NOS ELUS

Dans le programme de la municipalité actuelle figure **la protection contre les inondations à La Borde.**



L'enjeu à Montesson, c'est doter nos quartiers des équipements nécessaires :

- protection contre les inondations ;
- création ou rétablissement des services de proximité PTT, Banque ;
- modernisation du mobilier urbain de l'éclairage et de la signalisation ;
- création de délégués de quartier, pour être plus près des besoins des habitants.

Nous demandons que ce programme soit mis en application, car il a été proposé en connaissance de cause (sujet abordé à maintes reprises lors des conseils municipaux de l'ancienne municipalité où siégeaient nos élus actuels). La réhabilitation des bords de Seine, à Montesson La borde, doit donc intégrer une protection efficace contre les inondations.